Allocataires Pro

Professionnels

Depuis l'espace tuteur, vous accédez à un ensemble d'offres pour consulter et gérer les dossiers de vos protégés en toute simplicité !

# Découvrir les fonctionnalités de l'espace tuteur

1

8

MON PROFIL

(1) Une fois connecté (avec votre identifiant et votre mot de passe), vous accédez directement aux différents services auxquels vous êtes habilité ainsi qu'à votre profil.

-44

## Depuis le tableau de bord de l'espace tuteur, vous pouvez : (2) rechercher un protégé:

PIERRE PAUL

咎

ESPACE TUTEUR

caf•fr

ALLOCATAIRES PROFESSIONNELS

caf.fr BIEN

RÉGLES D'USAGE

- en sélectionnant l'organisme et le département,
- puis en saisissant le NIR (numéro national d'identité) et le nom (et prénom) du protégé.



③ **visualiser les informations** de l'organisme de rattachement du protégé : libellé et adresse mail sur laquelle sont envoyés les accusés de réception des démarches.

(4) demander le rattachement d'un protégé en cliquant sur le bouton « Ajouter un protégé ».

## Depuis le tableau de bord du protégé, vous pouvez :

(5) transmettre un jugement de tutelle qui arrive à terme en cliquant sur le lien « transmettre une décision ».
Une alerte apparaît à 3 mois de l'échéance de renouvellement.
(6) vérifier les informations bancaires du compte du protégé sur lequel sont versées les prestations et les modifier si nécessaire

en cliquant sur le lien « transmettre un nouveau RIB »

(7) consulter le dossier complet du protégé en cliquant sur le bouton « <u>Accéder au</u> <u>dossier</u> ».



Professionnels

## Gérer le compte de vos protégés

Suivant la nature de la tutelle, vos droits sur les dossiers de vos protégés sont différents :



Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, mesure d'accompagnement social personnalisé ou judiciaire
Seulement consulter les éléments du dossier

Modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés

Consulter ou modifier les coordonnées de contact et bancaires de mes protégés

## Pour une tutelle, curatelle renforcée ou jugement d'habilitation familial, vous pouvez :

(1) cliquer sur les alertes et réaliser certaines démarches pour votre protégé comme :

- déclarer ses ressources trimestrielles pour le Rsa (Revenu de solidarité active), la Prime d'activité et l'Aah (Allocation aux adultes handicapés),
- déclarer ses ressources pour l'aide au logement,
- transmettre un document demandé par la Caf.

### Vous pouvez également :

- 2 consulter ou modifier son profil et déclarer un changement de situation familiale ;
- (3) consulter les paiements ou télécharger une attestation ;
- (4) suivre les démarches réalisées pour votre protégé et même simuler ou faire une demande de prestation.

Vous pouvez déjà faire une **demande de prestation en ligne** pour l'aide au logement, le RSA, la Prime d'activité, l'allocation journalière du proche aidant (AJPA), le complément de libre choix du mode de garde (CMG) et la prime à la naissance.

Pour les autres prestations, vous devez télécharger la demande.

Au fur et à mesure, d'autres demandes en ligne seront disponibles.





#### Allocataires